



GP10

Rapport d'activité

Animateurs

Thierry BONNET – FNEDRE

Wilfried KOPEC - FNCCR

GP 10

➤ Liste des participants à jour

Société	Nom	Prénom
FNCCR	KOPEC	Wilfried
Syntec	VALLOIRE	Benjamin
GRT Gaz	DE CLOSETS	Yolande
GRDF	BEAL	Jean-Antoine
FNTP	BAILLAT	Valérie
SERCE	LEDUEY	Bruno
Jérôme BTP	KIKELJ	Corentin
FNTP	DODELANDE	Ludovic
FNTP	BENARD	Jean-Eudes
Fédération des Travaux Sans Tranchées	BEHRENS	Jean-Christophe
CGT	BRAZZINI	Jean-Pierre
Syntec	LARRIVIERE	Virginie
Département 92	De Brouwer	Antoine
Syntec	CHAMPEYROUX	Anne
FP2E	BERGEAUD	Antoine
Enedis	AUZOUX	François
Enedis	FLEURDEPINE	Joseph
FNEDRE	BONNET	Thierry
PROTYS	LIOULT	Agnès
FNEDRE	MAREGIANO	Jean-François
GRDF	ORTOLLAND	Julien
Ministère DD DGPR	PECOULT	Christophe
Groupe NAT	LABENNE	Simon
Ministère DD DGPR	DEROUES	Margaux
FNTP	CLEMARES	Samuel
AITF	VILETTE	Patrick
SYNTEC (Tractebel)	CRUSE	Albane

GP 10

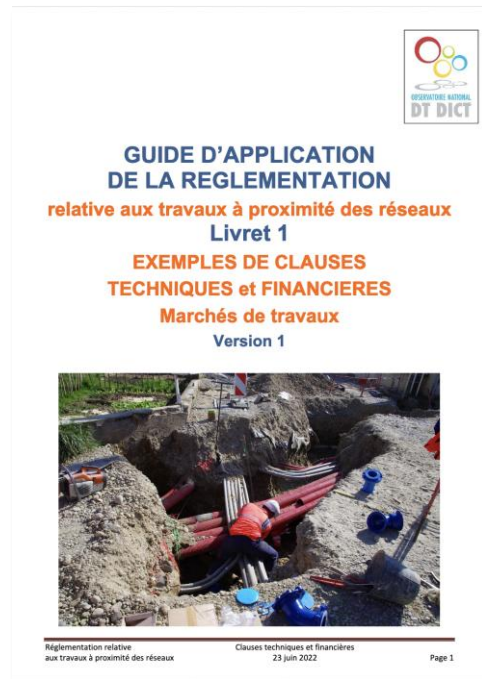
➤ Réalisations de l'année et difficultés rencontrées

- Le GP10 ne s'est pas réuni durant l'année 2024, faute d'actualité et de disponibilité pour son animation (changement d'interlocuteur côté FNCCR).
- Mais l'année 2024 a quand même été marquée par **la mise en ligne, le 10 décembre, du livret n°2 du guide d'application de la réglementation consacré aux exemples de clauses techniques et financières à insérer dans les marchés de maîtrise d'œuvre.**
- Le travail du GP10 durant l'année 2023 avait permis d'**aboutir à une rédaction consensuelle entre les représentants des responsables de projet et ceux de la maîtrise d'œuvre privée (Syntec Ingénierie).**
- Sur la première partie de l'année 2024, le sous-groupe de travail ad'hoc du GP8 a été mis à contribution pour **relecture et harmonisation avec les 3 fascicules et le livret n°1** (mis en ligne le 15 octobre 2022) ;
- En 2022 et 2024, le travail du GP10 a donc permis la mise en ligne, en complément des trois fascicules, **de deux livrets sans valeur réglementaire (exemples et recommandations), publiés sous la seule responsabilité de l'Observatoire national.**

GP 10

➤ Livret 1 - exemples de clauses pour les marchés de travaux (15.10.2022)

- Il se substitue à la norme XP S70-003-4 devenue caduque.



- Le livret 1 est un **recueil d'exemples à destination des responsables de projets pour la rédaction des clauses techniques et financières (CTF) à insérer dans un marché de travaux :**
 - **clauses devant obligatoirement figurer dans un marché de travaux** (gestion de la DT > 3 mois, DICT et absence de réponse ; techniques dans les zones de précaution ; arrêt de travaux) ;
 - **clauses pour des prestations obligatoires pouvant être confiées aux exécutants de travaux** (marquage-piquetage des réseaux, relevés topographiques des réseaux neufs) ;
 - **autres clauses pouvant être insérées dans les marchés de travaux pour faciliter la conduite des projets** (OL en phase de préparation/exécution, DICT et absence de réponse, DT-DICT conjointe).

GP 10

➤ Livret 2 – exemples de clauses pour les marchés de maîtrise d'œuvre (10.12.2024)

- Il se substitue à la norme XP S70-003-5 devenue caduque.



- Le livret 2 est un **recueil d'exemples** à destination des **responsables de projets** pour la rédaction des clauses techniques et financières (CTF) à insérer dans un marché de maîtrise d'œuvre :
 - clauses relatives à l'élaboration des projets de travaux (6) ;
 - clauses relatives à la préparation de l'exécution des travaux (3) ;
 - clauses relatives au suivi de l'exécution des travaux (2) ;
 - clauses relatives à la réception des travaux (3).
- Le livret 2 comprend aussi des **recommandations sur les modalités de rémunération de ces missions** (mission de base et mission complémentaire).

GP 10

➤ Perspectives concernant les 12 prochains mois

- Démarrage de la concertation en vue de la **rédaction d'un livret n°3 à destination des responsables de projet, consacré aux exemples de clauses techniques et financières à insérer dans les marchés de détection et de géoréférencement de réseaux enterrés.**
- **La coanimation** de la concertation et de la rédaction du livret n°3 **est confiée à la FNEDRE et la FNCCR.**
- Réunion de cadrage / lancement entre FNEDRE et FNCCR le **22 septembre 2025.**